



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21023010

12 FEV. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise

N° d'entreprise : **0457 687 669**

Nom

(en entier) : **Amyris**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue du Général de Gaulle, 26 boîte 8 - 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Constatation du décès de l'administrateur et nomination**

[extrait de l'assemblée générale des actionnaires du vendredi 8 janvier 2021]

1. Constatation du décès de l'administrateur et par conséquent de la fin de mandat d'administrateur

L'assemblée acte le décès de monsieur de Patoul le jeudi 3 décembre 2020.

Par conséquent son mandat d'administrateur a pris fin à cette date.

L'assemblée générale des actionnaires a été réunie afin de prendre les dispositions consécutives à ce décès et protéger le patrimoine de l'entreprise.

2. Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée, représentant 525 actions, nomme madame Bénédicte Jeunehomme, demeurant Avenue du Général de Gaulle 26b à 1050 Ixelles, née le 17 juillet 1955 (NN 550717-304-02) comme administratrice de la société.

Ce mandat a pris effectivement effet le 3 décembre 2020.

3. Continuité de l'activité

L'assemblée générale décide de poursuivre l'activité économique. Les employés et madame Jeunehomme ont permis à la société de poursuivre ses activités depuis le décès de monsieur de Patoul. L'assemblée décide de poursuivre.

L'assemblée générale charge Madame Jeunehomme de prendre contact avec le notaire en charge de la succession de monsieur de Patoul afin de connaître les héritiers et leur coordonnées.

Bénédicte Jeunehomme, présidente

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).